



# **PERSONNES SANS DOMICILE À PARIS CHIFFRES CLÉS 2021-2022**

**Septembre 2023**

---

## **Remerciements**

Ce document a été produit par le Coordinateur du Logement d'abord avec l'appui de l'Observatoire social de la Direction des solidarités, dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord.

Ce rapport a été préparé avec le concours des membres du Groupe de travail Observation du sans-domicilisme : l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO), l'Observatoire du Samu social de Paris, et la Mission d'urgence sociale de la Ville de Paris. Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont contribué aux travaux de cadrage et de rédaction.

# Sommaire



<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Personnes sans domicile – chiffres clés 2021-2022 .....</b>	<b>11</b>
<b>3</b>	<b>Analyses &amp; enseignements .....</b>	<b>13</b>
<b>4</b>	<b>Notices méthodologiques .....</b>	<b>21</b>
	MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION .....	21
	PERSONNES SANS-ABRI .....	22
	NUITÉES HOTELLIÈRES ET PLACES MOBILISÉES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE MISE À L'ABRI FINANCÉES PAR L'ÉTAT .....	23
	NUITÉES D'HÉBERGEMENT À L'HÔTEL FINANCÉES PAR LA VILLE DE PARIS	24
	PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION .....	25
	PLACES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS .....	26
	PLACES EN LOGEMENT-FOYER HORS PENSIONS DE FAMILLE .....	27
	MÉNAGES ACCÉDANT À UN LOGEMENT EN INTERMÉDIATION LOCATIVE .....	28
	MÉNAGES ACCÉDANT À UN LOGEMENT EN PENSION DE FAMILLE .....	29
	MÉNAGES RELOGÉS DANS LE PARC SOCIAL .....	30



# INTRODUCTION

## Quels outils d'observation du sans-domicilisme existent déjà?

Toute bonne politique publique de lutte contre le sans-domicilisme nécessite une **observation sociale fine**, permettant de poser un diagnostic relatif au contexte territorial, et de suivre l'impact des mesures prises *in itinere*. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), « une personne est qualifiée de « sans-domicile » si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) »<sup>1</sup>. À Paris, aucune enquête annuelle ne permet de recenser de manière exhaustive l'ensemble de personnes qui se retrouvent « sans domicile » au cours de l'année. Cependant, plusieurs sources de données d'observation sociale, consolidées au moins une fois par an, permettent d'objectiver le nombre de ménages concernés par certaines formes de privation de domicile, les caractéristiques et parcours de certaines de ces personnes, et l'ampleur des réponses apportées. Il s'agit notamment de :

- La **Nuit de la Solidarité** (NDSL), un décompte de nuit porté par la Ville de Paris chaque année depuis 2018 qui permet d'évaluer le nombre de personnes sans-abri une nuit donnée et donnant lieu à un rapport d'analyse des résultats publié par l'Apur en lien avec un comité scientifique dédié ;
- Le **socle de données hébergement et logement adapté** de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), publié tous les ans, qui porte notamment sur le nombre de places d'hébergement et de logement adapté.
- Le **socle de données demandes et attributions de logements sociaux**, publié annuellement par la DRIHL, qui présentent les caractéristiques des demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 31 décembre de l'année, ainsi que celles des ménages s'étant vu attribuer un logement social au cours de l'année écoulée. Ces données sont

déclinées finement à l'échelle parisienne et suivies dans le cadre de la Conférence du logement ;

- Les indicateurs de la **Charte parisienne de prévention des expulsions** portant sur les impayés locatifs et les expulsions locatives à différents stades de la procédure. Ces données sont centralisées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (Adil 75) qui intervient pour le compte de la DRIHL 75 et analysées par l'ensemble des partenaires de la Charte ;
- Les **données « administratives » relatives à l'accès aux dispositifs**, collectées par les opérateurs et centralisées par les pouvoirs publics, tels que les données relatives au nombre de ménages accédant aux logements en sous-location des dispositifs Louez Solidaire et sans risque et Solibail, ou aux logements en Pensions de Famille.

Il existe évidemment de nombreuses autres études, enquêtes et rapports qui peuvent contribuer à améliorer notre compréhension de cet enjeu de la lutte contre le sans-domicilisme à Paris. À l'échelle parisienne, il s'agit notamment des productions de l'Observatoire du Samusocial de Paris, mais également des données recueillies par des fédérations associatives. L'Apur a également réalisé de nombreux travaux dans les champs du social et du logement. À l'échelle nationale, en plus des productions de la statistique publique et des travaux de recherche *ad hoc*, on peut citer notamment les enquêtes réalisées par les services statistiques ministériels, telles que les deux enquêtes sans-domicile fixe (2001 et 2012) co-portées par l'Insee et l'Institut national d'études démographiques (Ined)<sup>2</sup>, ou l'enquête ES-DS de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) qui est réalisée à l'échelle nationale tous les quatre ans.

### Quel est l'objectif des « chiffres clés »?

Il s'agit de présenter, de manière synthétique, quelques indicateurs qui permettent de mieux

<sup>1</sup> Définitions, Insee, Date de publication : 13/05/2022 <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1256>

<sup>2</sup> Une nouvelle enquête auprès des personnes sans-domicile de la part de l'Insee et l'Ined est prévue en 2025.

apprécier le nombre de ménages concernés par des situations de sans-abrisme ou de sans-domicilisme ou par un risque de perte de leur logement, ainsi que l'ampleur des réponses actuellement apportées, notamment en matière d'offre d'hébergement, de logement adapté et d'attributions de logements. Ces « chiffres clés » visent ainsi à favoriser l'appropriation des données existantes par les acteurs parisiens.

En produisant ces chiffres clés chaque année, l'objectif est ainsi de :

- **contribuer à une vision plus globale** du phénomène du sans-domicilisme ;
- **décloisonner l'observation sociale** afin de favoriser des analyses croisées des différentes facettes de ce phénomène ;
- **faciliter un suivi *in itinere*** des évolutions du phénomène, et les effets des politiques publiques et des facteurs contextuels (socio-économiques, démographiques, climatiques).

## Quels types de situations sont recensés?

L'infographie « chiffres clés » recense quatre grandes catégories d'indicateurs afin d'apporter une vision globale du sans-domicilisme à Paris :

- **« A risque de devenir sans domicile »** : Les indicateurs visent à objectiver le nombre de ménages courant le risque de se retrouver sans domicile suite à une perte de logement ou une rupture de parcours, telles qu'une séparation, une situation de violences conjugales, ou une sortie d'institution (hôpital, prison, aide sociale à l'enfance). Pour l'année 2021, seules les données relatives aux expulsions locatives sont facilement mobilisables, mais l'objectif est d'enrichir celles-ci avec des données relatives aux ruptures de parcours et aux sorties d'institutions dans les prochaines versions.
- **« Sans domicile »** : Selon l'INSEE, « une personne sera dite sans-domicile un jour donné, si la nuit précédente elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ». Les données mobilisées dans les « chiffres clés » portent sur :

- le nombre de **ménages sans-abri**, grâce aux données de la Nuit de la Solidarité,
- le nombre de **places d'hébergement**. Les données relatives aux places d'hébergement ne permettent pas de calculer le nombre précis de personnes hébergées, mais représentent les sources les plus fiables sur l'ampleur du phénomène d'hébergement.

- **« En logement temporaire »** : Bien qu'accueillant des ménages aux profils diversifiés, le logement temporaire, ou logement-foyer, représente une des réponses les plus sollicitées pour les personnes sans domicile. En effet, de très nombreux ménages sans domicile, notamment les personnes seules, accèdent à un logement-foyer au cours de leurs parcours résidentiels, et une part importante de personnes en logement-foyer n'avaient pas de domicile propre avant d'y accéder. Dans cette catégorie, seules les données relatives aux résidences sociales, Foyers Travailleurs Migrants (FTM)<sup>3</sup> et Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) situés à Paris sont présentées. En effet, bien que relevant du statut de « résidence sociale », les Pensions de Famille n'imposent aucune limite dans la durée d'occupation et représentent ainsi une forme de logement pérenne. Les indicateurs reposent sur le nombre de places en logement-foyer. Ces dernières ne permettent pas de calculer le nombre exact de personnes logées, mais représentent le meilleur indicateur de substitution du nombre de personnes vivant dans un logement-foyer.
- **« Sorties vers un logement pérenne ou en intermédiation locative »** : Cette dernière catégorie vise à objectiver le nombre de ménages qui sortent du système de prise en charge des personnes sans domicile ou en logement-foyer. Elle regroupe le nombre de ménages accédant, pendant l'année écoulée, aux logements individuels du parc social, en intermédiation locative (IML), et en Pension de Famille. Ces trois offres diffèrent quant au statut de l'occupant (locataire, sous-locataire, résident), et quant à la durée d'occupation (temporaire pour l'IML, pérenne pour les deux autres). Cependant, il s'agit

---

<sup>3</sup> Les FTM constitue une offre peu intégrée dans les « parcours résidentiels » des personnes sans domicile à Paris. D'une part, ces logements se libèrent rarement car ils accueillent principalement des travailleurs

migrants vieillissants ayant une faible mobilité résidentielle. D'autre part, ces structures sont vouées à se transformer en résidence sociale dans le cadre du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

de logements individuels procurant une sécurité (ontologique<sup>4</sup> et juridique) proche ou identique à celle d'un locataire classique. Il a ainsi été convenu de regrouper ces solutions de logements dans la même catégorie.

L'ambition est de produire une infographie « chiffres clés » chaque année afin de suivre l'évolution des tendances relatives au sans-domicilisme. Les données utilisées sont donc celles consolidées et produites chaque année. Chaque source de données est rappelée dans l'infographie et fait l'objet de notices méthodologiques qui se trouvent en annexe du présent rapport. Ces notices présentent les conditions de collecte et de traitement des données, leurs avantages et limites, et les tendances observées au cours des dernières années. Ces notices rappellent d'autres données et études complémentaires qui permettent d'approfondir et enrichir la compréhension du phénomène traité.

À l'image des travaux réalisés par l'Observatoire du sans-abrisme sur la Métropole de Lyon<sup>5</sup>, l'infographie « chiffres clés » prend appui sur la typologie ETHOS (*European Typology on Homelessness and Housing Exclusion*) développé par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA). Cette typologie fournit une définition de l'absence de chez-soi et de l'exclusion liée au logement, adaptable aux spécificités nationales et locales. Cependant, pour cette première année des « chiffres clés », il a été jugé opportun de se focaliser sur les sous-catégories ETHOS pour lesquelles il existe des données consolidées et facilement mobilisables, relatives aux expulsions locatives, aux personnes sans-abri, à l'hébergement, et au logement-foyer (1, 2, 3, 4 et 7). L'objectif est d'intégrer des données portant sur les sortants d'institutions et des personnes victimes de violence pour les prochaines éditions du tableau.

---

<sup>4</sup> Le terme « sécurité ontologique », forgé par le sociologue Anthony Giddens (1990-1994), « désigne la confiance que nous attribuons à la continuité de notre propre identité ainsi qu'à la constance de notre environnement social et matériel. La sécurité ontologique procure un sentiment de fiabilité des

personnes et des choses » (Moser, S.J., Weil-Dubuc, P.-L., 2017, « La sécurité ontologique : un enjeu de justice. Réflexions sur le handicap cognitif », *Gérontologie et société*, vol. 39, n° 154, pp. 95-108).

<sup>5</sup> Maison de la Veille Sociale du Rhône, *Sans-abris et sans domicile sur la Métropole de Lyon (Indicateurs ETHOS 2019, 2020, 2021), 2022*

Grille ETHOS		Chiffres clés - Personnes sans domicile à Paris		
Catégories	Sous-catégories	Catégories	Sous-catégories	Définition
<b>SANS-ABRI</b>	<b>1. Personnes vivant dans la rue</b>	<b>2. Sans domicile</b>	<b>Personnes sans-abri</b>	<b>Nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité</b>
	<b>2. Personnes en hébergement d'urgence</b>	<b>2. Sans domicile</b>	<b>Places de nuitées hôtelières et places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri</b>	<b>Nombre de nuitées hôtelières, places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75</b>
<b>SANS LOGEMENT</b>	<b>3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion</b>	<b>2. Sans domicile</b>	<b>Places d'hébergement d'urgence et d'insertion</b>	<b>Nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75</b>
		<b>3. En logement temporaire</b>	<b>Places en logement-foyer hors Pensions de Famille</b>	<b>Nombre de places en résidence sociale, Foyer Travailleurs Migrants et Foyer de Jeunes Travailleurs situées à Paris</b>
	<b>4. Personnes hébergées dans le Dispositif national d'accueil (DNA)</b>	<b>2. Sans domicile</b>	<b>Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés</b>	<b>Nombre de places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés financées par l'État</b>
	<b>5. Personnes sortants d'institution</b>		<i>Non-intégré dans les chiffres clés 2021</i>	
<b>EN HABITAT PRÉCAIRE OU INADÉQUAT</b>	<b>6. Personnes hébergées chez des tiers</b>		<i>Non-intégré dans les chiffres clés 2021</i>	
	<b>7. Personnes menacées d'expulsion</b>	<b>1. A risque de devenir sans domicile</b>	<b>Ménages menacés d'expulsion</b>	<b>Nombre de concours de la force publique accordé</b>
	<b>8. Personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales</b>		<i>Non-intégré dans les chiffres clés 2021</i>	
	<b>9. Personnes vivant dans des squats ou en habitat de fortune</b>		<i>Non-intégré dans les chiffres clés 2021</i>	
	<b>10. Personnes vivant dans un logement inadapté</b>		<i>Non-intégré dans les chiffres clés 2021</i>	

## Quelles sont les limites des chiffres clés ?

Ce rapport, centré sur l'infographie « chiffres clés », apporte une vision globale de l'enjeu du sans-domicilisme, mais comporte également de nombreuses limites. En particulier :

- **La présence de données non-comparables.** Ménages, personnes, places, les indicateurs des « chiffres clés » reposent sur des unités différentes. Les périodes de référence diffèrent également, car certaines données portent sur une année, d'autres sur la situation lors d'un recensement réalisé à l'instant T. Enfin, il ne s'agit pas d'un décompte des personnes sans-domicile mais bien une synthèse des données existantes. Il existe bien sûr un risque de « double-comptage » puisqu'un même ménage peut être concerné, sur l'année 2021, par une situation de rue (recensé lors de la NDLS), par une situation d'hébergement, et par l'accès à un logement.
- **La difficulté à interpréter les tendances dans un contexte marqué par la crise sanitaire.** En effet, les tendances relatives aux expulsions locatives, au sans-abrisme et à l'hébergement ont toutes été fortement impactées par les effets de la crise du Covid-19 sur les politiques menées et sur les comportements des personnes<sup>6</sup>. À titre d'exemple, l'augmentation de l'offre d'hébergement pendant la crise sanitaire semble contribuer à la réduction du nombre de personnes recensées lors de la Nuit de la Solidarité jusqu'en 2022<sup>7</sup>. Les expulsions locatives ont également chuté en 2020 en raison, entre autres, du prolongement de la trêve hivernale.
- **L'absence de données relatives à certaines catégories « ETHOS »**, telle que le nombre de personnes sortant d'institution et privées de domicile. En effet, les données sur les sortants de l'aide sociale à l'enfance, de prison et d'hôpital n'ont pas pu être mobilisées pour cette première édition<sup>8</sup>. De manière plus générale, il existe peu de données fiables sur les principaux facteurs conduisant à une perte de logement. À titre d'exemple, il n'existe pas de données précises portant sur la part de personnes sans-abri atteintes de certaines pathologies<sup>9</sup>, ou encore la part de ménages pour qui l'absence de toit est liée à un parcours migratoire. Ces données sont essentielles pour identifier des leviers pour prévenir le sans-domicilisme.
- **Enfin, chaque source de données comporte des limites** qui invitent à une certaine prudence quant aux enseignements à en tirer. À titre d'exemple, les données relatives à l'hébergement ont deux limites importantes. D'une part, ces données portent sur le nombre de places d'hébergement plutôt que le nombre de personnes hébergées, même si une enquête nationale réalisée en 2016 a démontré que la majorité des places d'hébergement en France étaient occupées<sup>10</sup>. D'autre part, ces « chiffres clés » recensent exclusivement les places financées par l'État, et une partie des places d'hébergement financées par la Ville de Paris. Faute de places suffisantes, d'autres acteurs publics et associatifs hébergent également de nombreuses personnes privées de domicile, tels que les associations qui organisent l'accueil chez les particuliers de réfugiés comme Singa<sup>11</sup>. Ces « chiffres clés » ne présentent

---

<sup>6</sup> A l'échelle nationale, « grâce à l'engagement de tous les acteurs à protéger plus efficacement locataires et propriétaires, aux moyens supplémentaires mis en œuvre par l'État et aux différentes instructions passées aux préfets, le nombre de ménages expulsés avec le concours de la force publique est estimé à 12 000 en 2021, un chiffre bien en-deçà des années précédant la crise sanitaire. »

(<https://www.gouvernement.fr/en-2020-et-2021-une-action-soutenue-de-l-etat-pour-limiter-le-nombre-d-expulsions-locatives>)

<sup>7</sup> Apur, 2021, *Les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 25-26 mars 2021 : Analyse des données issues du décompte de la 4<sup>e</sup> édition de la Nuit de la Solidarité*. p.72.

<sup>8</sup> Seulement une partie infime des répondants au questionnaire de la Nuit de la Solidarité se déclarent « sortants d'aide sociale à l'enfance » alors que d'autres travaux soulignent que les personnes ayant un

parcours dans l'aide sociale à l'enfance représentent une part importante des personnes sans-domicile.

<sup>9</sup> Le questionnaire de la Nuit de la Solidarité intègre toutefois des questions relatives à la santé et aux soins, telles que l'évaluation des personnes de leur propre état général de santé.

<sup>10</sup> Le taux d'occupation moyen des places d'hébergement généralistes était de 94 % selon l'enquête *Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale* de la DREES (2016). Cependant, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une enquête ancienne qui ne prend pas en compte les places d'hébergement à l'hôtel, les places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), et les places de Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES).

<sup>11</sup> <https://cohabitations-solidaires.fr/project/singa-a-lance-son-programme-daccueil-de-personnes-refugiees-chez-les-particuliers/>



donc pas un recensement exhaustif de l'offre d'hébergement mobilisé au profit des personnes qui se trouvent privées de domicile à Paris.

Compte tenu des limites des données présentées dans les « chiffres clés », des études et données complémentaires sont citées ci-dessous à la fois dans la partie « Analyses et enseignements » et au sein de chacune des notices méthodologiques qui se trouvent en annexe du présent document.

## **Vous souhaitez approfondir votre connaissance du sans-abrisme et du sans-domicilisme ?**

Le champ du sans-abrisme et du sans-domicilisme souffrait historiquement d'un manque d'études et de travaux de recherche en France et en Europe. Les productions se sont multipliées au cours des vingt dernières années de la part des administrations centrales, de la statistique publique, des associations et des acteurs de la recherche. Aujourd'hui, il existe davantage de travaux d'observation sociale qui apportent des éclairages sur l'ampleur et la nature du phénomène et sur les effets des interventions et des politiques publiques. Il existe toutefois encore d'importants angles morts dans l'observation du sans-abrisme en raison, d'une part, du nombre insuffisant de travaux, et, d'autre part, de la nature du phénomène, à la fois en constante évolution et composé de publics hétérogènes et souvent invisibilisés pour la statistique publique et les chercheurs.

Plusieurs sources intéressantes de travaux d'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme à Paris et en Ile-de-France sont néanmoins notables, dont :

- **L'Observatoire du Samusocial de Paris** ;
- **L'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées** qui est le fruit d'un partenariat entre la DRIHL, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France (FAS-IDF), la Délégation régionale de la Croix-Rouge Française, le Samusocial de Paris et les associations porteuses des SIAO franciliens ;
- L'exploitation des données recueillies lors de **la Nuit de la Solidarité** réalisée par la Ville de Paris et l'Apur ;

- **L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur)**, qui réalise de nombreuses études dans les champs du social, de la santé, de l'hébergement et du logement, dont la NDLS et les analyses sur la structure et l'accès au parc social ;
- **La Fondation Abbé Pierre Ile-de-France** qui publie régulièrement des travaux d'observation du mal-logement, dont un Éclairage régional du Mal-logement tous les 4 ans, dont la **dernière édition** date de 2022 ;
- **L'Adil 75** qui publie à la fois les « chiffres clés du Logement à Paris » chaque année, mais également d'autres études *ad hoc* portant sur une problématique spécifique liée au logement à Paris.

Enfin, l'ensemble des fédérations associatives présentes en Île-de-France peut être amené à produire des travaux d'observation sociale permettant d'approfondir les connaissances relatives aux besoins des personnes concernées, mais également les dispositifs et politiques mis en place. À titre d'exemple :

- La **Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France**, qui publie régulièrement des études sur le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI)<sup>12</sup>.
- **L'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Ile-de-France** qui produit chaque année des **données statistiques** issues de l'activité des acteurs Habitats Jeunes en Ile-de-France.

**Au niveau national**, il existe plusieurs sources clés de données, d'analyse et d'études sur le sans-abrisme en France, dont :

- **La Fondation Abbé Pierre** qui publie, entre autre, chaque année un **état du mal-logement** ;
- **La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** dont les travaux sur les prises en charge des personnes sans-domicile repose principalement sur l'enquête quadriennale sur les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) ;
- **L'INSEE** qui était chargé, avec l'Ined en 2001 et en 2012, de réaliser **l'enquête sans-domicile fixe**, un exercice qui sera renouvelé par l'Insee et la Drees en 2025 ;
- **Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées** qui publie

---

<sup>12</sup> Telles que **l'enquête** menée sur l'impact de la première vague de l'épidémie Covid-19 sur le secteur de l'hébergement en Ile-de-France.

régulièrement des [rapports sur différentes dimensions du mal-logement](#), s'appuyant sur des travaux de recherche, de la statistique publique, et des avis d'experts.

Il existe également de nombreux **ouvrages de recherche ou de la littérature grise** qui ont contribué à renforcer les connaissances relatives aux personnes sans domicile et aux politiques de lutte contre ce phénomène. Sans prétendre à un recensement exhaustif, quelques productions publiées au cours des 20 dernières années font office de référence. La Revue française des affaires sociales a notamment publié « [Sans-abri : expériences et politiques](#) » début 2023. D'autres publications (liste non exhaustive) sont d'un grand intérêt, dont :

Sociologie des expulsions locatives :

- François, C., 2023, De gré et de force : Comment l'État expulse les pauvres, La Découverte ;
- La Fondation Abbé Pierre, 2022, [Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ?](#).

Enquête ou rapports sur la santé des personnes sans-abri et sans-domicile :

- Laporte A., Le Méner E., Détrez M.-A., , et al., 2015, La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France : l'enquête Samenta de 2009. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, n°36-37, pp. 693-7 ;
- Girard V., Estecahandy P., et Chauvin P. 2010, [La santé des personnes sans chez-soi : Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen](#), La Documentation française.

Analyses sociologiques des parcours des personnes sans domicile :

- Lanzaro M., 2014, [Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Île-de-France : des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes](#), thèse de doctorat, Architecture, aménagement de l'espace, Université Paris-Est ;
- Pichon P., 2007, [Vivre dans la rue, sociologie des sans domicile fixe](#), Paris, Aux Lieux d'Être.

Travaux de sociologie de l'action publique de lutte contre le sans-abrisme:

- Lévy J., Uribelarrea G., 2023, [Le logement d'abord saisi par ses destinataires](#), Chaire PUBLICS des politiques sociales ;
- Chambon N., Estecahandy P., Gilliot E., et Hénin M. (dir.), 2022, [La politique du Logement d'abord en pratique](#), Presses de Rhizome ;

- Damon J., 2012, [La question SDF : Critique d'une action publique](#), Presses Universitaires de France.

Au **niveau européen**, il existe plusieurs organismes qui concourent à l'observation du sans-abrisme en Europe, dont :

- **Le European Observatory on Homelessness**, porté par la FEANTSA ;
- **La Commission Européenne** a réalisé plusieurs études et analyses du mal-logement, et a récemment lancé une [Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme](#) qui vise à créer un cadre partagé pour l'observation du sans-abrisme en Europe ;
- **Le Centre for Homelessness Impact** est un observatoire britannique qui recense des travaux de recherche (notamment interventionnelle) à travers le monde, et produit à la fois des synthèses de la recherche mais également des outils interactifs, tels que le [Evidence Finder](#).

# 2

## PERSONNES SANS DOMICILE – CHIFFRES CLÉS 2021-2022



### PERSONNES SANS DOMICILE À PARIS

CHIFFRES CLÉS  
2021-2022

#### Personnes à risque de devenir sans domicile

**2 338** ménages menacés d'expulsion en 2021<sup>1</sup>  
Hausse de 52% entre 2020 et 2021

Personnes sortant d'institution (prison, aide sociale à l'enfance, hôpital, etc...)<sup>2</sup>



#### Personnes sans-abri

**2 598** personnes à la rue en 2022<sup>3</sup>  
Baisse de 8% par rapport à la Nuit de la Solidarité 2021

#### Personnes hébergées

**3 140** places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés fin 2021<sup>4</sup>  
Hausse de 7% par rapport à 2020

**1 704** nuitées d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance fin 2021<sup>6</sup>  
Baisse de 4% par rapport à 2020

**21 432** places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri fin 2021<sup>5</sup>  
Pas de tendance observable du fait des évolutions dans les modalités de collecte

**19 618** places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes fin 2021<sup>7</sup>  
Hausse de 25% par rapport à 2020



#### Personnes en logement temporaire

**20 055** places en logement-foyer fin 2021<sup>8</sup>  
Hausse de 3% par rapport à 2020

#### Personnes en sortie vers un logement pérenne ou en intermédiation locative

**631** ménages parisiens accédant à un logement en intermédiation locative en 2021<sup>9</sup>  
Hausse de 22% par rapport à 2020

**3 252** ménages (5 822 personnes) ayant déclaré être sans domicile personnel relogés dans le parc social<sup>10</sup>  
Pas de tendance observable du fait des évolutions dans les modalités de collecte

**131** ménages accédant à un logement en pension de famille en 2021<sup>11</sup>  
Hausse de 140% par rapport à 2020



# PERSONNES SANS DOMICILE À PARIS

## CHIFFRES CLÉS 2021-2022

### Personnes à risque de devenir sans domicile

<sup>1</sup> Nombre de concours de la force publique accordés en 2021 (1 537 en 2020)

<sup>2</sup> Données consolidées indisponibles à ce stade

### Personnes sans-abri

<sup>3</sup> Personnes sans-abri décomptées dans la nuit du 20 au 21 janvier 2022 lors de la Nuit de la Solidarité contre 2 829 en 2021

### Personnes hébergées

<sup>4</sup> Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés situées à Paris, financées par l'État, au 31 décembre 2021 contre 2 929 au 31 décembre 2020

<sup>5</sup> Nombre de nuitées hôtelières et de places d'hébergement mobilisées dans le cadre des opérations de mise à l'abri financées par l'État pour des ménages orientés par le SIAO de Paris (dont 9 959 localisées à Paris) au 31 décembre 2021

<sup>6</sup> Nuitées financées par la Ville de Paris au titre de la prise en charge hôtelière dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2021 contre 1 779 au 31 décembre 2020

<sup>7</sup> Places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes financées par l'État pour des ménages orientés par le SIAO de Paris (dont 15 667 localisées à Paris) au 31 décembre 2021, contre 11 593 au 31 décembre 2020

### Personnes en logement temporaire

<sup>8</sup> Places en résidences sociales (hors pension de famille), Foyers de Travailleurs Migrants et Foyers de Jeunes Travailleurs, situées à Paris au 31 décembre 2021 contre 19 555 au 31 décembre 2020

### Personnes en sortie vers un logement pérenne ou en intermédiation locative

<sup>9</sup> Ménages parisiens accédant à un logement en intermédiation locative via Louez Solidaire et Sans Risque ou Solibail en 2021 contre 518 ménages en 2020

<sup>10</sup> Nombre d'attributions à des ménages ayant déclaré être logés en logement temporaire, en foyer, en résidence, être hébergés en structure, à l'hôtel, en établissement social ou médico-social, être sans abri, vivre en habitat de fortune, en bidonville ou en squat

<sup>11</sup> Ménages accédant à une pension de famille située dans Paris en 2021 contre 49 ménages en 2020



## ANALYSES & ENSEIGNEMENTS

### Une vision globale, qui soulève l'ampleur de l'enjeu de fluidité

Fin 2021, **45 804 places d'hébergement** étaient financées pour des personnes sans domicile identifiées et orientées à Paris, et **20 055 places en logement-foyer** hors Pensions de Famille étaient situées à Paris. Début 2022, **2 598 personnes sans-abri étaient décomptées** lors de la Nuit de la Solidarité. Chaque année, de nouveaux ménages se retrouvent privés de domicile à Paris, notamment suite à une expulsion locative. En 2021, ce sont 2 338 ménages parisiens pour lesquels le concours de la force publique a été accordé dans le cadre d'une procédure d'expulsion. Il convient de trouver une solution de logement plus pérenne pour l'ensemble des personnes sans-abri, hébergées, ou en logement-foyer à Paris lorsque leur situation administrative le permet.

Certes, il existe des solutions de logement pour une partie de ces ménages sans-domicile ou mal-logés. En 2021, 3 110 ménages prioritaires (représentant 6 652 personnes) accédaient au parc social. Par ailleurs, 2 100 ménages se déclarant sans logement pérenne (sans-abris, sortants d'hébergement, en foyer, ou en logement temporaire) ont accédé au parc social<sup>13</sup>. En ajoutant les ménages accédant à un logement en intermédiation locative (631 ménages) et en Pension de Famille (131 ménages), **environ 2 800 ménages sans domicile, en logement-foyer, ou en logement temporaire ont accédé à un logement pérenne ou en sous-location**<sup>14</sup>.

Les trajectoires de vie des ménages sans domicile sont complexes, difficiles à suivre dans le temps, et dans l'espace. Cependant, il est utile de chercher à mesurer le nombre de ménages relevant de la prise en charge pour les personnes sans domicile ou en logement-foyer, ainsi que le nombre d'entrées et de sorties. Les personnes privées de domicile propre peuvent prétendre à un ensemble de dispositifs d'accueil, d'aide

alimentaire, d'aides financières, d'accompagnement, et bien sûr d'hébergement et de logement. À l'aune des données ci-dessus, le nombre de sorties pour les ménages sans domicile ou en logement-foyer (environ 2 800) est proche du nombre des ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative (2 338), sans compter d'autres motifs de perte de domicile. Or, dans un contexte où beaucoup de personnes sont déjà sans-abri, hébergées, en logement-foyer, le nombre de sorties (relogements) devrait être largement supérieur aux entrées (personnes privées de domicile) pour permettre une baisse tendancielle du phénomène de sans-domicilisme. Confronté à un système embolisé, se pose la question des leviers pour augmenter de façon significative le nombre de relogements des ménages à l'échelle parisienne, mais également métropolitaine, francilienne et nationale.

### Une hausse du nombre de ménages concernés par une expulsion locative suite à une année exceptionnelle

2020 était une année exceptionnelle, caractérisée par une extension de la trêve hivernale et une suspension des procédures judiciaires pendant le premier confinement. Cela a conduit à une diminution des procédures engagées et des expulsions avec concours de la force publique. L'année 2021 a vu le retour vers un niveau d'expulsions locatives plus proches des tendances d'avant la crise du Covid-19. Dans ce contexte, le nombre d'expulsions avec concours de la force publique augmente sensiblement entre 2020 et 2021 (+51 %), tout en restant en deçà de son niveau d'avant crise sanitaire. Ainsi, on constate une baisse du nombre de ménages concernés par des procédures d'expulsion ou des expulsions entre 2019 et 2021, quel que soit le critère. À titre d'exemple, le concours de la force publique a été

<sup>13</sup> Ces données reposent sur les situations résidentielles déclarées par les demandeurs dans leurs Demandes de logement social, enregistrées dans le Système national d'enregistrement.

<sup>14</sup> En théorie, un seul ménage pourrait être comptabiliser deux fois dans ces calculs. À titre

d'exemple, un ménage pourrait être relogé dans un logement en Louez Solidaire début 2021, puis relogé dans le parc social. Cependant, ces situations restent sans doute très marginales compte tenu des durées moyennes d'occupation des logements en Louez Solidaire et en Pension de Famille.

accordé pour 2 338 ménages en 2021, contre 2 877 en 2019, soit une baisse de 19 %.

Tableau 1 : Tendances relatives aux expulsions locatives 2019-2021, Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions provenant de la DRIHL 75 et la Préfecture de Police

	2019	2020	2021
Nombre de commandements de payer reçus	6 011	5 636	7 957
Nombre d'assignations reçues (tous motifs)	5 452	3 630	4 221
Nombre de commandements de quitter les lieux reçus	3 310	1 802	3 072
Nombre de réquisitions du concours de la force publique	3 588	2 226	3 091
Nombre de concours de la force publique accordés	2 877	1 537	2 338
Nombre d'expulsions réalisées dans le parc privé	816	645	750
Nombre d'expulsions réalisées dans le parc social	320	100	256

## Des données insuffisantes sur les sortants d'institution

### Jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance

Les données disponibles à Paris semblent indiquer que **peu de personnes se retrouvent à la rue suite à une « sortie sèche » de l'ASE**<sup>15</sup>. Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 1 % des répondants à la question sur le dernier lieu d'hébergement indique « Aide Sociale à l'Enfance » en 2022. Cependant, d'autres enquêtes soulignent qu'un parcours de placement pendant son enfance augmente sensiblement la probabilité de se retrouver sans domicile. L'enquête sans domicile de l'Insee et l'Ined, réalisée en 2012, a montré qu'en France « la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3 %) alors qu'elle atteint **23 % en 2012 parmi les**

**bénéficiaires des services d'aide** (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France. »<sup>16</sup>.

Cette enquête confirme l'importance de favoriser l'accès à des solutions pérennes de logement, et en parallèle de soutenir leur insertion sociale et professionnelle afin de protéger ces jeunes du risque de privation du domicile. A Paris, **il s'agit d'un enjeu de taille** dans un contexte de hausse tendancielle du nombre de jeunes en contrats jeunes majeurs (cf. encadré). Rappelons enfin que la politique volontariste de la Ville de Paris, qui consiste à octroyer des Contrats jeunes majeurs<sup>17</sup> à 88 % des jeunes potentiellement concernés, contribue sans doute à prévenir des sorties sèches et à favoriser l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes.

<sup>15</sup> Ce terme désigne les jeunes confiés à l'ASE jusqu'à leur majorité, et qui se retrouvent à l'âge de 18 ans, sans accompagnement, sans ressources stables et souvent sans domicile fixe. Parce qu'ils sont le plus souvent victimes d'un contexte familial délicat, les jeunes protégés font face, bien davantage que les autres, à des difficultés dans leur accès à l'autonomie. Depuis de nombreuses années les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour y remédier en France se sont

révélés insuffisants pour éviter totalement ces « sorties sèches ».

<sup>16</sup> Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement, 2016, *Économie et Statistique n° 488-489*.

<sup>17</sup> Ce contrat prolonge la prise en charge dont ils ont pu bénéficier en tant que mineurs. Cette aide peut prendre plusieurs formes tels que le soutien éducatif, l'hébergement, le soutien psychologique et éducatif, et une allocation financière.

**Éclairage :** La hausse du nombre de jeunes bénéficiant de contrat jeunes majeurs à Paris

Parmi les enfants nés en l'an 2000 ayant connu un placement durant leur enfance, 43 % des enfants (304) étaient toujours placés à leurs 18 ans. Parmi eux, 80 % (244) ont bénéficié d'une mesure Contrat Jeune Majeur (CJM). A ce groupe s'ajoutent les mineurs non-accompagnés qui représentent plus de la moitié des enfants toujours placés à leurs 18 ans dans cette cohorte, soit 379 personnes, dont 96 % (357) ont bénéficié d'une mesure CJM. Au total, ce sont donc 601 des 682 jeunes toujours placés à leur majorité qui bénéficient d'un CJM.

Fin 2021, 1 664 jeunes majeurs étaient accompagnés dans le cadre d'un Contrat Jeunes Majeurs (CJM) et 141 le sont dans le cadre d'une Aide Éducative à Domicile Jeune Majeur (AEDJM). Cela représente une augmentation de 33 % de jeunes majeurs pris en charge entre 2018 et 2021.

Au 1<sup>er</sup> mai 2022, 259 jeunes nés en 2001 arriveront au terme de leur prise en charge par le Secteur Éducatif des Jeunes Majeurs (SEJM) et 592 jeunes nés en 2002 seront concernés en 2022.

Source : Service Éducatif Jeunes Majeurs, Ville de Paris

Les analyses réalisées en Île-de-France récemment, ont également mis en lumière le nombre de **femmes enceintes ou sortantes de maternité avec nouveau-né parmi les personnes sans domicile** (cf. Éclairage).

Enfin, un rapport récent de l'UNICEF et du Samusocial de Paris rappelait également **les effets néfastes de l'absence de domicile pour la santé physique et mentale des enfants**<sup>18</sup>. Ce rapport cite, entre autres, l'étude ENFAMS qui a révélé une forte prévalence de retard de développement (81 %) chez les enfants de moins de 6 ans sans-domicile, notamment liée à la pauvreté, au défaut de recours aux soins et au stress parental<sup>19</sup>.

Ces différentes études illustrent que l'absence de logement a une incidence directe sur la santé des personnes, mais également qu'elle engendre des difficultés d'accès aux soins. Il sera souhaitable d'intégrer des données plus complètes dans les « chiffres clés » à venir.

### Personnes sortantes de l'hôpital

De nombreuses études montrent que le logement est un déterminant majeur de la santé. Les données disponibles sur ce sujet sont relativement partielles et proviennent majoritairement de la Nuit de la Solidarité. D'après les résultats de cette opération, une très faible part des personnes interrogées (4 % en 2022) déclarait avoir dormi à l'hôpital la veille. Or, ce chiffre ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des passages à l'hôpital par les personnes sans domicile, ni les liens complexes entre précarité, santé et soins. Dans le cadre de la NDLS, 31 % des personnes rencontrées s'estiment en mauvaise ou très mauvaise santé. Seulement 38 % des personnes rencontrées disposent d'une couverture maladie.

<sup>18</sup> UNICEF & Samusocial de Paris, 2022, *Grandir Sans Chez Soi : Quand l'absence de domicile met en péril la santé mentale des enfants*.

<sup>19</sup> Roze M., Vandentorren S., Melchior M., 2019 *Santé mentale des mères et des enfants de familles sans*

*logement en Île-de-France. Résultats de l'enquête ENFAMS*. Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, volume 67, n°7, pp. 313-318

Éclairage : Femmes enceintes ou sortant de maternité

En Île-de-France en 2020, environ 4 000 femmes sont sorties de maternité sans solution de logement selon [une enquête](#) de l'Agence régionale de santé. Ce phénomène persiste malgré l'existence de centres d'hébergement dédiés et une priorisation de ce public pour les hébergements hôteliers. L'Île-de-France serait ainsi le principal territoire concerné par cette problématique, avec 80 % des cas nationaux de femmes sortant de maternité sans solution de logement.

Le Samusocial de Paris a réalisé des [analyses](#) des appelants 115 entre 2016 et 2018. En 2018, parmi les appelants au 115, une femme âgée de 15 à 49 ans sur cinq est enceinte. Elles sont en grande majorité de nationalité étrangère. Comme pour les femmes sans domicile en général, les femmes enceintes se retrouvent en situation d'errance pour deux motifs principaux : le départ du pays d'origine et l'expulsion de chez un tiers.

Source : Dion C., Segol E. et Lebugle A., 2020, [La grossesse des femmes sans-domicile sollicitant le dispositif 115/SIAO de Paris entre 2016 et 2018](#), Samusocial de Paris

### Moins de personnes sans-abri, mais une part plus importante de personnes ancrées à la rue

Le nombre de personnes sans-abri baisse de 8 % entre 2021 (2 829) et 2022 (2 598) dans le décompte de la Nuit de la Solidarité. Cette baisse s'inscrit dans une tendance déjà constatée entre 2020 et 2021 (-21 %). Elle est sans doute liée à l'ouverture de places d'hébergement dans le contexte de la crise du Covid-19 (cf. ci-dessous). La NDLS a toutefois mis en lumière des évolutions plus inquiétantes dans les profils des ménages décomptés et enquêtés (cf. éclairage).

Éclairage : Augmentation de la part des personnes ancrées en rue

La NDLS 2022 a mis en exergue un phénomène d'augmentation de la part des personnes ancrées en rue. En 2022, la part des personnes rencontrées répondant ne pas avoir de logement personnel depuis plus d'un an a augmenté sensiblement après une période de relative stabilité (61 % en 2021 et 2020, 58 % en 2019 et 46 % en 2018). Une part plus élevée des personnes interrogées a déjà vécu au moins un épisode de rue, comparé aux deux éditions précédentes (63 % en 2022 contre 57 % en 2021 et 54 % en 2020). Une analyse par typologie de public réalisée par l'Apur confirme que « *la part des personnes sans logement personnel depuis plus longtemps et plus éloignée des dispositifs* » croît, soulevant l'hypothèse que « *l'augmentation de l'offre d'hébergement a particulièrement bénéficié aux publics en situation récente de sans-abrisme et sollicitant davantage les dispositifs* ».

### Une hausse du nombre de places d'hébergements généralistes

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie des places d'hébergement pérennes, des nuitées hôtelières et des places mobilisées dans le cadre des opérations de mises à l'abri en 2020 et 2021.

De nombreuses places d'hébergement ont été ouvertes par l'État, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en centre d'hébergement d'urgence (CHU) mais également des places de nuitées hôtelières, pendant la crise du Covid-19. En effet, dans le contexte du Covid, des moyens considérables ont été déployés pour mettre à l'abri les personnes à la rue. Ainsi, au 31 décembre 2021, le parc d'hébergement généraliste francilien était constitué de 92 395 places, soit 20 000 places supplémentaires par rapport au 31 décembre 2020. Cet effort se traduit dans les « chiffres clés » de Paris par **une hausse de 25 % du nombre de places d'hébergement généraliste pérennes financées pour des personnes orientées par le SIAO 75**, qui passe de 15 706 places ouvertes fin 2020 à 19 618 places fin 2021. Cette hausse est due principalement à la pérennisation des places en CHU.



Catégorie	2020 : nb places financées (et localisées à Paris) <sup>20</sup>	2021 : nb places financées (et localisées à Paris)
<b>Nb nuitées hôtelières et de places de mise à l'abri</b>	<b>22 102 (inconnu)</b>	<b>21 432 (9 959)</b>
<b>dont à l'hôtel</b>	19 102 (7 364)	18 479 (7 446)
<b>dont mise à l'abri</b>	3 000 (inconnu)	2 953 (2 513)
<b>Nb de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes</b>	<b>15 706 (11 593)</b>	<b>19 618 (15 667)</b>
<b>Dont places hébergement d'insertion et de stabilisation hors CHRS</b>	11 262 (8 287)	14 860 (11 490)
<b>Dont places en CHRS (insertion, stabilisation, urgence)</b>	4 444 (3 306)	4 758 (4 177)

**L'impact précis de cette hausse du nombre de places pour les personnes sans-abri et sans-domicile est difficile à évaluer.** D'une part, il n'y a pas d'estimation du taux d'occupation des structures à Paris, bien que la dernière Enquête ES-DS 2016 ait permis de confirmer que **le taux d'occupation moyen en France des places d'hébergement social était de 94 %**<sup>21</sup>. Il n'y a pas de données exhaustives sur la situation résidentielle antérieure des personnes qui ont accédé à ces places pérennisées.

Cependant, s'agissant de cette baisse du nombre de personnes sans-abri, le rapport des membres du Comité Scientifique de la Nuit de la Solidarité souligne que « *différentes hypothèses peuvent être avancées pour tenter d'en saisir les causes, et notamment l'augmentation du nombre de places d'hébergement et de mise à l'abri* »<sup>22</sup>.

Du fait de la répartition des compétences entre la Ville de Paris et l'État en matière d'hébergement, la Ville de Paris finance des prises en charge hébergement au titre de l'Aide sociale à l'enfance (PCH ASE). Dispositif facultatif et subsidiaire parisien relevant du cadre du règlement départemental des aides sociales, la « PCH ASE » héberge des familles avec enfants ayant une problématique lourde d'hébergement (situation d'errance) qui n'a pu trouver de réponse dans le cadre des dispositifs de droit commun, cumulé avec des difficultés de prévention et de protection de l'enfance. Les familles prises en charge bénéficient d'un hébergement hôtelier réservé par le Samusocial de Paris et d'un accompagnement social renforcé par les services sociaux de proximité sur le plan de l'insertion logement, insertion professionnelle, accès aux droits et parentalité. Fin 2021, 1 704 nuitées étaient financées pour 582 ménages composés de 1 704 personnes. Le nombre de nuitées et de personnes est en léger recul (-4 %) par rapport à 2020. Cependant, cette baisse intervient après deux années caractérisées par des hausses importantes du nombre de nuitées, qui passe de 1 226 en 2018 à 1 779 en 2020 (+45 %).

Au cours de l'année 2021, ce sont 650 familles qui étaient prises en charge, dont 197 nouvelles familles. Seules 171 familles sont sorties du dispositif en 2021, témoignant des difficultés de fluidité que rencontre ce dispositif.

<sup>20</sup> Les services de l'État en département assurent le financement des associations gestionnaires des places. Ces places financées peuvent être localisées sur le département qui en assure le financement mais aussi dans d'autres départements de la région.

<sup>21</sup> DREES, 2016, *L'enquête Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale*. [infographie hébergement](#)

<sup>22</sup> Citation issue de l'Introduction de : Ville de Paris, 2022, 5<sup>e</sup> édition de *la Nuit de la Solidarité Parisienne, Rapport des contributions du comité scientifique : Analyses et réflexions sur le dispositif 2022*.

Tableau 2 : PCH ASE : Tendances 2018-2021

Date	Nb ménages hébergés	Nb de nuitées financées (= nb personnes hébergées)
31/12/2018	560	1 226
31/12/2019	609	1 426
31/12/2020	531	1 779
31/12/2021	534	1 704

### Une légère hausse du nombre de places en logement-foyer hors Pensions de Famille

La catégorie « logements-foyer hors Pensions de Famille » concerne les résidences sociales, résidences sociales jeunes actifs (RSJA), foyers jeunes travailleurs (FJT) et foyers travailleurs migrants (FTM). Ce parc progresse de 3 % (+500 places) en 2021 par rapport à l'année précédente. Quelles personnes sont relogées au sein de ces logements ? Dans quelle mesure ces derniers bénéficient-ils aux personnes sans-abri et sans domicile ? A Paris, une vision exhaustive du nombre et des profils des personnes logées en logement-foyer fait défaut. D'autres données apportent cependant des éclairages sur certains types de structures. En outre, l'Observatoire de l'URHAJ Île-de-France a dressé un portrait de l'occupation des logements à Paris et dans les autres départements de la région pour l'année 2020 (cf. encadré).

Enfin, des [analyses réalisées par la DREES sur des données recueillies en 2016](#) permettent d'entrevoir des tendances au niveau national quant aux profils des ménages entrants et sortants des logements-foyers.

### Éclairage : L'occupation des Foyers Jeunes Travailleurs à Paris

L'observatoire de l'URHAJ Île-de-France a publié un rapport portant sur les résident.es entrants et sortants en 2020 au sein des 3 127 logements de leurs adhérents en résidences-FJT et Résidences pour jeunes actifs en mobilité (R'JAM) situés à Paris. Ce rapport permet de tirer quelques conclusions relatives à l'occupation du parc :

- 18 % des jeunes entrants étaient originaire de Paris, et 56 % d'Île-de-France (contre 72 % en moyenne des structures franciliennes);
- 17 % étaient en situation très précaire contre 19 % en Île-de-France ;
- 33 % des demandes sont pour un motif d'urgence ou de rupture familiale, contre 49 % en Île-de-France;
- 30 % des jeunes étaient stagiaires ou étudiants (contre 19 % en Île-de-France), et 4 % demandeurs d'emploi (7 % en Île-de-France).

Le portrait qui émerge est que certains profils de jeunes sont surreprésentés dans les FJT et R'JAM parisiens par rapport à la moyenne régionale : les étudiants et stagiaires, les jeunes sortants de leur foyer familial, et les jeunes provenant d'une autre région de France. **A contrario**, d'autres profils de jeunes sont sous-représentés : ceux en situation d'urgence, de rupture familiale ou concernés par d'autres fragilités (nombre de sortants de logement accompagné, nombre en situation précaire, nombre de demandeurs d'emploi).

## Une forte hausse des relogements en Pension de Famille, dont l'offre est en développement

La Ville de Paris et l'État, avec leurs partenaires (Action Logement, gestionnaires et bailleurs sociaux), ont engagé une politique volontariste de production de Pensions de Famille au cours des vingt dernières années. Sur la période 2011 à 2021, la Ville de Paris a agréé des financements pour 832 logements en Pensions de Famille. Dans le cadre de la Convention de Délégation des aides à la pierre, la Ville s'est engagée à augmenter ce rythme de production en finançant 700 nouveaux logements entre 2023 et 2027. Enfin, ce sont 1 223 logements en Pension de Famille qui étaient livrés à fin 2021 dans Paris. Cette production nouvelle est essentielle puisque le taux de rotation (part des logements qui se libèrent) est plus faible en Pensions de Famille qu'en résidence sociale ou en foyer jeunes travailleurs.

En 2021, ce sont 131 ménages qui ont accédé à un logement en Pension de Famille à Paris, contre seulement 49 ménages en 2020 :

- La Ville de Paris a relogé 61 ménages (61 personnes) en Pension de Famille en 2021, contre 15 ménages (15 personnes) en 2020.
- Le SIAO a relogé 70 ménages (79 personnes) en Pensions de Famille sur le contingent de l'État en 2021, contre 34 ménages (38 personnes) en 2020.

Cette hausse des attributions s'explique par une reprise soutenue de l'activité d'attribution après la levée des restrictions sanitaires, mais aussi par l'ouverture de la Pension de Famille Aligre.

Les retours qualitatifs de la Ville de Paris et du SIAO 75 convergent sur **la nécessité de poursuivre le renforcement de cette offre**. En effet, le développement des Pensions de Famille permettra de reloger des nombreux ménages qui sont souvent bloqués dans une situation précaire, puisque les autres solutions de logement sont considérées comme inadaptées.

## Une hausse du nombre de ménages accédant à un logement en intermédiation locative

Au total en 2021, ce sont 631 ménages qui ont accédé à un logement sur deux dispositifs d'intermédiation pilotés par la Ville et l'État, soit une hausse de 22 % par rapport aux 518 ménages relogés en 2020 :

- **289 ménages** qui ont accédé à un logement en **Louez Solidaire et sans risque**, situés à Paris, soit une hausse de 40 % par rapport à 2020 (206 ménages relogés). Cette hausse s'explique principalement par la captation de nouveaux logements<sup>23</sup>;
- **342 ménages** (1 071 personnes) provenant de Paris sont entrés dans un logement **Solibail**, situés sur d'autres départements d'Ile-de-France, en légère hausse par rapport aux 312 ménages (1 042 personnes) parisiens relogés en 2020.

### Éclairage : Les ménages accueillis en Louez Solidaire et sans risque

Les 1387 ménages accompagnés par Louez Solidaire et sans risque classique en 2021 sont principalement issus des sorties de prise en charge hôtelière du Samusocial (46 % contre 43 % en 2020) et au titre de l'ASE (21 % contre 18 % en 2020), puis de centres maternels (11 % équivalent à 2020), de jeunes majeurs en fin de contrat (11 % contre 9 % en 2020), de CHRS/CHU (10 %) et enfin de CADA, à la marge.

Ce sont également 81 jeunes majeurs en fin de contrat jeune majeur en cours d'hébergement à fin 2021 (vs. 66 à fin 2020).

Enfin, 68 familles (contre 69 en 2020) bénéficient du dispositif Louez Solidaire et sans risque avec un accompagnement renforcé. Ces ménages sont tous sortants d'hébergement hôtelier avec une prise en charge au titre de l'ASE et rencontrant un cumul de difficultés notamment autour de la prévention/protection de l'enfance.

## L'accès au parc social, une évolution difficilement mesurable sur la période 2020-2021

En 2021, 10 772 ménages, composés de 24 462 personnes, se sont vu attribuer un logement social à Paris

Parmi eux, **3 252 ménages, soit 5 822 personnes (30% des attributions) ont déclaré qu'ils**

<sup>23</sup> 98 nouveaux logements étaient captés alors que 24 logements étaient rendus en raison notamment d'une inadéquation avec les normes du dispositif.

**n'avaient pas de domicile personnel.** Ces ménages se répartissent de la manière suivante:

- 57 ménages ayant déclaré vivre dans un squat ;
- 551 ménages ayant déclaré être dans abri ou vivre dans un habitat de fortune ou en bidonville ;
- 243 ménages ayant déclarés être hébergés à l'hôtel ou en résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) ;
- 788 ménages ayant déclaré être hébergés en structure ;
- 51 ménages ayant déclaré être hébergés dans un établissement social ou médico-social ;
- 480 ménages ayant déclaré être en logement temporaire (dont dispositif d'intermédiation locative) ;
- 1 082 ménages ayant déclaré être logés dans un foyer ou une résidence.

D'autres ménages ne disposaient pas de leur propre logement mais ne sont pas inclus dans ces données, et en particulier les **1 625 ménages** (composés de 2 937 personnes) ayant déclaré être **hébergés chez un tiers**. Ces ménages ont été exclus des « chiffres clés » notamment car il est impossible d'évaluer de manière fiable la probabilité qu'ils se retrouvent sans domicile. Certes, certains de ces ménages, comme des familles hébergées en suroccupation chez des proches pour une courte durée, seront sans doute confrontés à une perte de domicile à court ou moyen terme. Cependant, d'autres profils, comme certains jeunes adultes hébergés chez leurs parents, peuvent avoir un faible risque de se retrouver privés de domicile propre.

En raison des changements de catégories relatives aux situations résidentielles des ménages dans le Système national d'enregistrement, il n'est pas possible de comparer le nombre total d'attributions au profit des ménages n'ayant pas de logement personnel entre 2020 et 2021.



## NOTICES MÉTHODOLOGIQUES

### MÉNAGES MENACÉS D'EXPULSION

<b>Catégorie ETHOS</b>	En habitat précaire ou inadéquat - 7. Personnes menacées d'expulsion
<b>Définition de l'indicateur</b>	Nombre de concours de la force publique (CFP) accordés par la Préfecture de Police de Paris
<b>Unité de mesure</b>	Ménages
<b>Entité en charge de la production</b>	Préfecture de Police 75
<b>Période concernée</b>	01/01/2021-31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Les données existantes ne permettent pas de donner une vision fine des profils et caractéristiques de l'ensemble de ces ménages, car environ la moitié des ménages concernés par une réquisition de la force publique ne se présente au commissariat pour réaliser l'enquête sociale.
<b>Avantages / atouts</b>	Il s'agit du dernier indicateur de la procédure avant l'expulsion, rendant plus probable une expulsion avec CFP
<b>Limites / biais</b>	D'une part, même lorsque le CFP est accordé, il n'est pas systématiquement rendu effectif, en particulier dans le parc social. D'autre part, cet indicateur ne rend pas compte de l'ensemble des ménages engagés dans une procédure d'expulsion suite à un commandement de quitter les lieux (CQL).
<b>Tendances récentes</b>	2 338 ménages sont concernés par l'accord d'un concours de la force publique, ce qui représente une hausse de 52 % par rapport à 2020 (1 537), mais une baisse de 19 % par rapport à 2019 (2 877). Ces tendances sont liées principalement aux mesures exceptionnelles prises lors de la crise du Covid-19. En effet, 2021 était une année de reprise des expulsions locatives après une année 2020 caractérisée par un nombre très faible de procédures d'expulsions et d'expulsions avec concours de la force publique.
<b>Données complémentaires</b>	3072 commandements de quitter les lieux (CQL) reçus par des ménages à Paris (donnés DRIHL 75), un chiffre en hausse par rapport à 2020 (1802, +70 %), une année exceptionnelle, mais en baisse par rapport à 2019 (3310, -7 %).
<b>Études complémentaires</b>	Fondation Abbé Pierre, 2022, <i>Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ? Des trajectoires de vie fragilisées, Synthèse de l'enquête</i> François, C., 2023, <i>De gré et de force : Comment l'État expulse les pauvres</i> , La Découverte.
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	

## PERSONNES SANS-ABRI

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans-abri - 1. Personnes vivant dans la rue
<b>Définition de l'indicateur</b>	Nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité
<b>Unité de mesure</b>	Personnes
<b>Entité en charge de la production</b>	Ville de Paris / l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur),
<b>Période concernée</b>	La nuit du 20 au 21 janvier 2022
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	<p>La Nuit de la Solidarité est d'abord une opération de <b>décompte</b>, une nuit donnée et de façon la plus exhaustive possible, <b>du nombre de personnes</b> n'ayant pas d'endroit où dormir pour la nuit ou dormant dans un lieu impropre au sommeil (voiture, tente, hall d'immeubles, etc.). Ce volet permet un recensement relativement exhaustif des personnes mais comporte des informations sommaires sur les personnes (le nombre de personnes identifiées, la taille des groupes, et la localisation). Lors de la NDLS, il est également proposé à chaque personne rencontrée de <b>répondre anonymement et sur la base du volontariat à un questionnaire</b> pour mieux appréhender les profils des publics à la rue et leurs besoins. En 2022, parmi les 2 598 personnes décomptées, 868 personnes (33 %) ont répondu entièrement ou partiellement aux questions non obligatoires (41 %).</p> <p>De manière générale, malgré leurs limites, les données de la NDLS permettent des analyses relativement fines à la fois sur les profils des personnes et sur leur localisation.</p>
<b>Avantages / atouts</b>	<p>Reposant sur une démarche d'aller vers, la NDLS permet de recenser des personnes en situation de non-recours à l'hébergement qui n'apparaissent pas dans les données d'activité des dispositifs d'accueil hébergement et insertion, telles que celles du 115.</p> <p>La présence d'une méthodologie relativement constante depuis la première édition de la NDLS en 2018 permet des comparaisons d'année en année du nombre et des profils des personnes ;</p> <p>Le passage d'un questionnaire permet d'avoir des données sur les profils, parcours et recours aux services des ménages.</p>
<b>Limites / biais</b>	<p>Comme tout décompte de ce type, la NDLS ne recense que les personnes visibles une nuit donnée à des horaires spécifiques. Ce décompte a donc une limite temporelle (ne recensant pas les personnes visibles en dehors de la période du décompte) et spatiale (ne recensant que des personnes identifiées dans l'espace public excluant ainsi d'autres publics privés de domicile propres, comme ceux hébergés chez des tiers ou dans des locaux impropres à l'habitation).</p> <p>Le recours à des bénévoles peut également induire des biais méthodologiques, liés en outre aux représentations sociales des personnes sans-abri de la part des bénévoles<sup>24</sup>.</p> <p>Enfin, il n'est pas possible de confirmer que les personnes ayant répondu aux questions non obligatoires du questionnaire (33 %) sont représentatives des personnes décomptées.</p>
<b>Tendances récentes</b>	<p>La période récente est caractérisée par une baisse continue entre 2020 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 598 personnes recensées en 2022 (-231 personnes, soit une baisse de 8 % par rapport à la NDLS 2021)</li> <li>- 2 829 personnes recensées en 2021 (-771 personnes, soit une baisse de 21% par rapport à 2020)</li> <li>- 3 601 personnes recensées en 2020</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	Piesen, A. & Tricaud, S., 2022, <a href="#">Étude sur les « habitant.e.s » du Bois de Vincennes</a> , Ville de Paris.
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	<a href="#">Nuit de la Solidarité 2022 : le bilan détaillé - Ville de Paris</a>

<sup>24</sup> Cf. 5e édition de la Nuit de la Solidarité parisienne : Rapport des contributions du Comité scientifique - Analyses et réflexions sur le dispositif 2022

# NUITÉES HOTELIÈRES ET PLACES MOBILISÉES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE MISE À L'ABRI FINANCÉES PAR L'ÉTAT

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans-abri : 2. Personnes en hébergement d'urgence
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p><b>Le nombre de places de nuitées hôtelières de droit commun financées par l'État :</b> Le recours aux nuitées hôtelières est une solution pour répondre à l'accueil inconditionnel des personnes précaires sans logement, pour lesquelles aucune autre solution n'a pu être trouvée. Les données citées dans les « chiffres clés » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ les données relatives au nombre de nuitées hôtelières financées par l'État pour un public « de droit commun », et sont issues du reporting hebdomadaire de Delta, géré par le Samusocial de Paris.</li> </ul> <p><b>Le nombre de nuitées et de places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri (OMA) :</b> L'État mobilise des places d'hôtel et en centre d'hébergement d'urgence (CHU) réservées aux mises à l'abri. Ces places sont utilisées pour répondre aux besoins d'hébergement immédiat des personnes évacuées de campements ou de bidonvilles. Les données citées dans les « chiffres clés » sont composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ des nuitées hôtelières OMA, financées par l'État sur le BOP 177 (source : reporting hebdomadaire Delta, Samusocial de Paris au 31/12/2021) ;</li> <li>→ des places en CHU réservées aux OMA, financées par l'État sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 177 dédié à l'hébergement, au parcours vers le logement et à l'insertion des personnes vulnérables (source : DRIHL/Service accueil hébergement insertion au 31/12/2021).</li> </ul>
<b>Unité de mesure</b>	Nuitées et places
<b>Entité en charge de la production</b>	Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), s'appuyant sur les données de Delta (anciennement Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière- PHRH), qui est l'opérateur de réservation en charge de la gestion de l'offre hôtelière à vocation sociale en Île-de-France.
<b>Période concernée</b>	La nuit du 30 au 31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.
<b>Avantages / atouts</b>	Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016
<b>Limites / biais</b>	Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes
<b>Tendances récentes</b>	2020 : 22 102 nuitées ou places financées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 19 102 nuitées hôtelières de droit commun (7 364 localisées à Paris)</li> <li>- dont 3 000 places mobilisées dans le cadre d'OMA (Opérations de mise à l'abri)</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	<b>Préfecture de la Région d'Île-de-France, 2022, <a href="#">Notice du Socle de données 2021 : Hébergement et logement adapté</a></b>

# NUITÉES D'HÉBERGEMENT À L'HÔTEL FINANCÉES PAR LA VILLE DE PARIS

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans-abri - 2. Personnes en hébergement d'urgence
<b>Définition de l'indicateur</b>	Nombre de nuitées hôtelières financées, et donc de personnes hébergées, au titre du PCH ASE
<b>Unité de mesure</b>	Nuitées hôtelières financées, et personnes
<b>Entité en charge de la production</b>	Ville de Paris + Samusocial de Paris (opérateur de réservation hôtelière PCH ASE)
<b>Période concernée</b>	31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Bonne, grâce au croisement de données Samusocial de Paris et cellule dédiée au sein de la Ville de Paris
<b>Avantages / atouts</b>	Fiabilité des données
<b>Limites / biais</b>	Impossibilité à calculer le nombre total de nuitées par année
<b>Tendances récentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Légère baisse du nombre de nuitées et personnes entre 2020 et 2021</li> <li>- Hausse significative du nombre de nuitées et personnes entre 2018 et 2020 (+45 %)</li> <li>- Saturation des places hôtelières parisiennes en raison de la perte de partenariats hôteliers du Samusocial (reprise d'activité touristique et transformation de places en hébergements d'urgence dans le cadre d'appel à projet État) rendant difficile la mise à l'abri des ménages</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude en cours par association Trajectoires MAP</li> </ul>
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	



# PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans logement - 3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p>L'hébergement généraliste (hors hôtel) regroupe les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence (CHU), l'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS). Dans le socle, on distingue deux catégories.</p> <p>D'une part, le <b>nombre de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b>. Les CHRS accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de logement, de santé ou d'insertion. Le but est de les aider à accéder à leur autonomie personnelle ou sociale ou de la recouvrer. Créés en 1974, les CHRS sont financés principalement au titre de l'aide sociale de l'État. Certains sont spécialisés dans l'accueil d'un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dits « tout public ».</p> <p>D'autre part, le <b>nombre de places ouvertes et financées en hébergement d'insertion et de stabilisation hors CHRS</b>, qui concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les centres d'hébergement d'urgence (CHU)</b> qui permettent la mise à l'abri de toute personne, quel que soit son profil ou son statut administratif, selon le principe d'inconditionnalité de l'accueil. L'hébergement d'urgence se définit par une durée d'hébergement courte, dans la mesure où il a pour objectif d'orienter la personne vers un mode de prise en charge adaptée à ses besoins. Le droit à l'hébergement d'urgence a été défini par l'article 73 de la loi du 25 mai 2009 (loi MOLLE).</li> <li>- <b>L'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS)</b> qui permet de renforcer les capacités d'hébergement des personnes en grande précarité avec un accompagnement social. Les places d'hébergement d'urgence répondent aux besoins des personnes isolées ou des familles sollicitant le 115, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, quelle que soit leur situation administrative. Le travail social mené auprès de ces personnes doit les conduire le plus rapidement possible à l'accès à un logement autonome quand leur situation le permet.</li> </ul> <p>Les données relatives au dispositif généraliste d'hébergement sont issues du Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) au 31/12/2021, retravaillées pour obtenir en plus des places en structures collectives, la localisation des places en diffus.</p>
<b>Unité de mesure</b>	Places
<b>Entité en charge de la production</b>	Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).
<b>Période concernée</b>	Situation au 31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.
<b>Avantages / atouts</b>	Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016
<b>Limites / biais</b>	Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes
<b>Tendances récentes</b>	<p><b>2020</b> : 15 706 places financées pour des personnes orientées par le SIAO 75 (dont 11 593 localisées à Paris), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 262 financées en CHRS (8 287 localisées à Paris)</li> <li>- 4 444 financées hors CHRS (3 306 localisées à Paris)</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020 (à paraître prochainement)
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	Préfecture de la Région d'Île-de-France, 2022, <a href="#">Notice du Socle de données 2021: Hébergement et logement adapté</a>

# PLACES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans logement - 4. Personnes hébergées dans le Dispositif national d'accueil (DNA)
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p>L'ensemble des places d'hébergement suivantes sont présentées dans les chiffres clés relevant de deux catégories.</p> <p>D'une part, les places des <b>dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile</b> financés sur le BOP 303 « Immigration et asile » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) (source : FINESS au 31/12/2021, traitement DRIHL/ SOEE)</li> <li>➔ L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) (classique, ex-CHUM et hôtelier) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2021 et reporting hebdomadaire Delta, Samu social de Paris au 31/12/2021) ;</li> <li>➔ Le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2021) ;</li> <li>➔ Les centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2021) ;</li> </ul> <p>D'autre part, les places des dispositifs d'hébergement pour réfugiés financées sur le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française », notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les centres provisoires d'hébergement (CPH) sont destinés aux demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugiés et nécessitant un accompagnement pour préparer leur insertion (source : FINESS au 31/12/2021, traitement DRIHL/ SOEE) ;</li> <li>➔ Les dispositifs assimilés à un CPH regroupent le DPHRS, le DAHAR, et le CAIR. Ces dispositifs uniques sont dits « assimilés à un CPH », ils remplissent les mêmes fonctions que les CPH à savoir l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires d'une protection internationale (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2021) ;</li> </ul>
<b>Unité de mesure</b>	Places
<b>Entité en charge de la production</b>	Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) et Service accueil hébergement et insertion de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).
<b>Période concernée</b>	Situation au 31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.
<b>Avantages / atouts</b>	Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016
<b>Limites / biais</b>	Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes
<b>Tendances récentes</b>	<p>3 140 places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en 2021, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 647 places d'hébergement pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA, CARA/DPAR et PRAHDA)</li> <li>- 493 places d'hébergement en CPH et assimilés à un CPH</li> </ul> <p>2 928 places en 2020, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 436 places d'hébergement en asile (CADA, HUDA, CARA/DPAR et PRAHDA)</li> <li>- 492 places d'hébergement en CPH et assimilés à un CPH</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020 (à paraître)
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	

# PLACES EN LOGEMENT-FOYER HORS PENSIONS DE FAMILLE

<b>Catégorie ETHOS</b>	Sans logement - 3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p>Trois types de résidences sociales sont des logements adaptés qui offrent un logement temporaire à des personnes en capacité d'occuper un logement autonome, mais éprouvant des difficultés particulières d'ordre économique ou social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)</b> conçus pour l'accueil des jeunes travailleurs et logent un public jeune (source : FINESS au 31/12/2021)</li> <li>→ <b>Les foyers de travailleurs migrants (FTM)</b> ou RS-FTM (issus de la transformation des FTM) logent encore principalement des hommes seuls, le plus souvent originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne (source : FINESS au 31/12/2021) ;</li> <li>→ <b>Les résidences sociales ex-nihilo (RS)</b> accueillent un public plus diversifié et font cohabiter : des personnes qui n'ont pas de grosses difficultés et sont davantage confrontées à des difficultés temporaires d'accès au logement de droit commun et des personnes qui nécessitent un travail d'accompagnement plus important visant à consolider leur autonomie (source : FINESS au 31/12/2021) ;</li> </ul>
<b>Unité de mesure</b>	Places
<b>Entité en charge de la production</b>	Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).
<b>Période concernée</b>	Situation au 31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.
<b>Avantages / atouts</b>	Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016
<b>Limites / biais</b>	Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes
<b>Tendances récentes</b>	<p>Hausse de 3 % par rapport à 2020 (19 555 places ouvertes). En 2020 et 2021, les places se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FJT : 4 503 places en 2021, identique au nombre en 2020</li> <li>- FTM : 1 892 en 2021, identique au nombre en 2020</li> <li>- Résidences sociales : 13 660 en 2021, contre 13 160 en 2020</li> </ul>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	

# MÉNAGES ACCÉDANT À UN LOGEMENT EN INTERMÉDIATION LOCATIVE

<b>Catégorie ETHOS</b>	
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p>Nombre de ménages parisiens accédant à un logement en intermédiation locative en 2021 <i>via</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Louez Solidaire et sans risque : L'ensemble des ménages qui ont accédé à ce dispositif, dont les logements sont localisés à Paris ;</li> <li>- Solibail : L'ensemble des ménages qui ont été orienté par le SIAO 75 via Solibail, quel que soit la localisation du logement.</li> </ul>
<b>Unité de mesure</b>	Ménages
<b>Entité en charge de la production</b>	<p>Ville de Paris : Bilans Louez Solidaire et sans risque 2021</p> <p>Le SIAO 75 : Les données relatives aux relogements en Solibail.</p>
<b>Période concernée</b>	01/01/2021-31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	<p><b>Louez Solidaire et sans risque</b> : Le bilan comporte de nombreuses analyses des profils des ménages et des tendances, mais ne repose pas sur un système d'information performant.</p> <p><b>Solibail</b> : Le SIAO est en mesure de fournir des données relatives aux ménages issus du SI-SIAO et des fichiers Excel tiers ne mesurant que les admissions et un nombre limité d'informations (typologie public et prescripteur de la demande)</p>
<b>Avantages / atouts</b>	<p>Le bilan comporte de nombreuses analyses des profils des ménages et des tendances, mais ne reposent pas sur un système d'information performant.</p> <p>Le SI-SIAO comporte des données relatives aux profils des ménages qui pourraient être exploités davantage.</p>
<b>Limites / biais</b>	<p>Les deux sources de données ne sont pas comparables, rendant difficile des analyses croisées des profils et parcours des ménages accueillis.</p> <p>De surcroit, la DLH comptabilise uniquement le nombre de <i>ménages</i>, et non le nombre de personne, qui accèdent au dispositif chaque année. Par conséquent, la DLH n'est pas en mesure de rendre compte du nombre de personnes relogées en IML.</p>
<b>Tendances récentes</b>	<p><b>289 ménages</b> qui ont accédé à un logement en <b>Louez Solidaire</b>, situés à Paris, soit une hausse de 40 % par rapport à 2020 (206 ménages relogés), une hausse qui s'explique principalement par la captation de nouveaux logements.</p> <p><b>342 ménages</b> (1 071 personnes) provenant de Paris qui sont entrés dans un logement <b>Solibail</b>, situés sur d'autres départements d'Île-de-France, une légère hausse par rapport aux 312 ménages (1 042 personnes) parisiens relogés en 2020.</p>
<b>Données complémentaires</b>	
<b>Études complémentaires</b>	
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	

## MÉNAGES ACCÈDANT À UN LOGEMENT EN PENSION DE FAMILLE

<b>Catégorie ETHOS</b>	
<b>Définition de l'indicateur</b>	Nombre de ménages accédant à une Pension de Famille située dans Paris via le SIAO 75 ou la Ville de Paris
<b>Unité de mesure</b>	Ménages et personnes
<b>Entité en charge de la production</b>	SIAO 75 : Ménages avec une demande active au SIAO ayant accédé à un logement en Pension de Famille, majoritairement grâce au contingent de l'État. Ville de Paris : Ménages relogés dans un logement en Pension de Famille relevant des droits de réservation de la Ville de Paris.
<b>Période concernée</b>	01/01/2021-31/12/2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Limitée : À ce stade, les données fournies permettent simplement de confirmer le nombre de ménages et personnes concernées et des fichiers Excel tiers ne mesurant que les admissions et un nombre limité d'informations (typologie public et prescripteur de la demande)
<b>Avantages / atouts</b>	
<b>Limites / biais</b>	La Ville de Paris ne dispose pas d'un logiciel performant permettant une collecte de données précises sur les caractéristiques des ménages relogés.
<b>Tendances récentes</b>	2020 : 15 ménages relogés en Pension de Famille par la Ville de Paris 2020 : 34 ménages (38 personnes) relogés en Pension de Famille par le SIAO 75.
<b>Données complémentaires</b>	Socle de données hébergement et logement adapté au 31 décembre 2021 pour un recensement de l'ensemble des places en Pension de Famille
<b>Études complémentaires</b>	Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement, 2021, <a href="#">Étude sur les pensions de famille</a>
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	

## MÉNAGES RELOGÉS DANS LE PARC SOCIAL

<b>Catégorie ETHOS</b>	
<b>Définition de l'indicateur</b>	<p><b>Attribution</b> : attribution de logement à Paris au cours de l'année (radiation enregistrée par le bailleur dans le Système National d'Enregistrement (SNE) suite à l'attribution d'un logement) ;</p> <p><b>Mode de logement antérieur</b> : information déclarée par le ménage dans sa demande de logement social ;</p> <p><b>Sans domicile personnel</b> : ménages ayant déclaré être logés en logement temporaire, en foyer, en résidence, être hébergés en structure, à l'hôtel, en établissement social ou médico-social, être sans abri, vivre en habitat de fortune, en bidonville ou en squat.</p>
<b>Unité de mesure</b>	Ménages et personnes
<b>Entité en charge de la production</b>	Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Source : Infocentre SNE – traitements DRIHL)
<b>Période concernée</b>	Année 2021
<b>Capacité à réaliser des analyses des données</b>	Limitée : données déclaratives Au-delà de l'effectif, pas de d'exploitation détaillée des attributions selon le mode d'occupation antérieur
<b>Avantages / atouts</b>	Données collectées via le SNE (ensemble des demandes et des attributions enregistrées en Ile-de-France). Il s'agit donc d'une source permettant un <b>suivi des évolutions dans la durée</b> .
<b>Limites / biais</b>	La situation vis-à-vis du logement est renseignée par le ménage dans sa demande. <b>Ces informations sont déclaratives et doivent être interprétées avec précaution.</b> Par ailleurs, la DRIHL diffuse d'autres données sur les <b>ménages prioritaires sortants d'hébergement généraliste qui ne sont pas comparables à celles présentées dans ce document.</b>
<b>Tendances récentes</b>	Les modalités de réponse ont évolué suite à la mise en place du nouveau formulaire de demande de logement social (Cerfa V4). Les données 2021 ne sont donc pas comparables avec celles produites antérieurement.
<b>Données complémentaires</b>	La DRIHL publie d'autres <a href="#">données relatives</a> à la construction, à l'occupation du parc social, et à l'offre d'hébergement et de logement adapté.
<b>Études complémentaires</b>	Apur, 2023, <a href="#">Accès au logement social à Paris en 2021</a>
<b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>	Notice : Socles de données 2021 : Demandes et attributions de logements sociaux en Île-de-France



PERSONNES SANS DOMICILE À  
PARIS

CHIFFRES CLÉS 2021-2022